

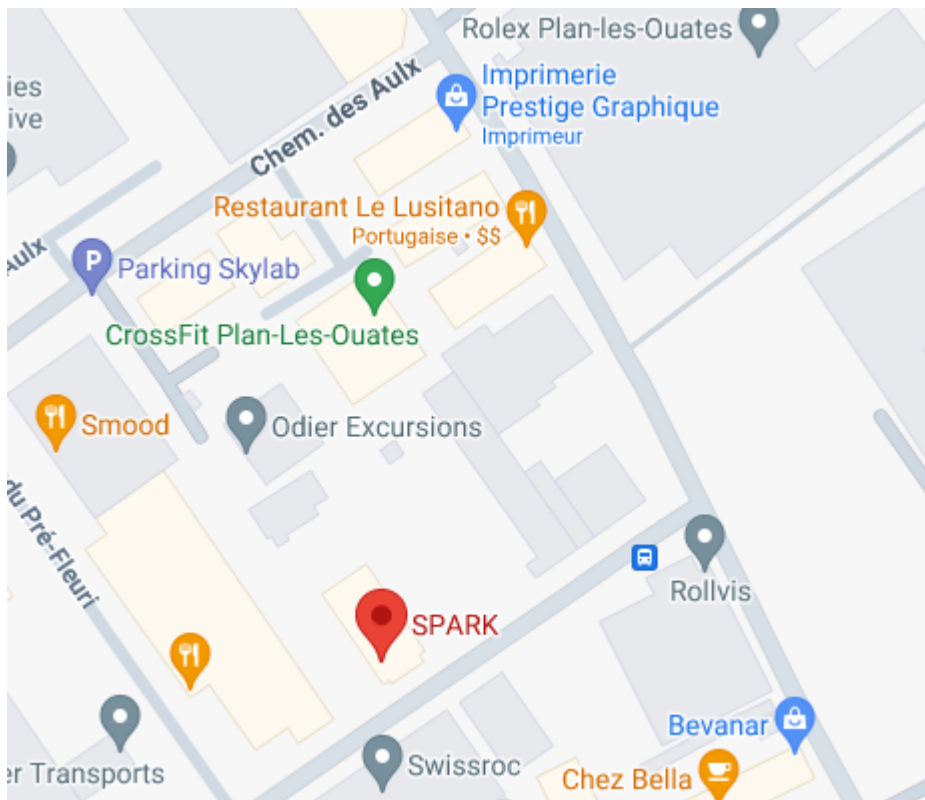


## Devenez Chargé·e de sécurité MSST avec F4S SA

**Programme de formation  
reconnu par l'Office fédéral  
de la santé publique**



Schweizerisches Qualitätszertifikat für Weiterbildungsinstitutionen  
Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue  
Certificato svizzero di qualità per istituzioni di formazione continua



## F4S SA

Santé, sécurité et ergonomie au travail

Campus SPARK

Chemin du Champ-des-Filles 4

CH-1228 Plan-les-Ouates

Tél. : +41 (0)22 345 24 04

[www.f4s.ch](http://www.f4s.ch) - [info@f4s.ch](mailto:info@f4s.ch)

## Accès

Bus: Arrêt Champ-des-Filles

Parkings publics (Skylab ou Espace Tourbillon)

## Les spécialistes de la sécurité au travail

Les employeurs doivent faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail lorsque la protection de la santé des travailleurs et leur sécurité l'exigent. Cette obligation est prévue par les articles 11a à 11f de l'Ordonnance sur la prévention des accidents. Elle est concrétisée par la Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST).

Les spécialistes de la sécurité au travail sont des médecins du travail, des hygiénistes du travail, des ingénieurs de sécurité et des chargés de sécurité qui satisfont aux exigences de l'Ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail (OQual).

## Objectifs de la formation de Chargé de sécurité

La formation de F4S permet d'obtenir le diplôme de Chargé de sécurité et d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction.

A la fin de la formation, les participants seront à même de :

1. Comprendre le contexte juridique de la santé et de la sécurité au travail
2. Identifier et prévenir les dangers d'accidents, de maladies professionnelles et d'atteintes à la santé présents dans leur entreprise
3. Analyser les accidents du travail et mettre en place des mesures correctives
4. Comprendre les aspects psychologiques et systémiques de la prévention, ainsi que l'importance d'une démarche de prévention participative
5. Transmettre des informations relatives à la prévention dans leur entreprise
6. Mettre en place un système de gestion de la prévention dans leur entreprise
7. Mettre en place une organisation de la sécurité incendie et des premiers secours dans leur entreprise.

## Public-cible

La formation s'adresse à toute personne réalisant des tâches de santé et de sécurité au travail et souhaitant obtenir le titre de Chargé de sécurité : personnes en charge de la prévention dans les entreprises et administrations, prestataires de services, animateurs de solutions MSST, inspecteurs du travail, etc.

## Conditions d'admission

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Professionnels titulaires d'un certificat de capacité reconnu ou d'un diplôme et justifiant d'une expérience professionnelle de trois ans au moins

## Les avantages de la formation de F4S

### Une souplesse d'organisation temporelle

La formation, d'une durée de 160 heures (préparation des travaux personnels, de 40 à 80 heures par travail, non comprise), se compose de séminaires d'une demi-journée ou d'une journée, tirés en partie du cursus de spécialiste en sécurité au travail et protection de la santé. Une séance d'introduction au cursus complète la formation.

Les participants peuvent valider progressivement leurs acquis de formation au rythme qui leur convient. Il est possible de suivre l'ensemble des cours nécessaires sur une période d'environ 10 mois.

En évitant d'éloigner plusieurs jours d'affilés les participants de leur travail, la conception du cours rend les absences moins préjudiciables à la bonne marche des entreprises.

## **Contenu de formation**

La formation se compose de 7 modules de formation (ou unités de valeur, UV) commun avec le programme de formation des ingénieurs de sécurité. Chacun comporte des cours obligatoires, dont la durée totale et les contenus sont imposés. Trois UV contiennent également des cours à options : il s'agit de séminaires dont la durée totale est imposée, mais dont le contenu peut être choisi par le participant. Près d'un tiers de la formation est composé de cours à option.

De la sorte, les participants peuvent adapter leur formation à leur parcours professionnel et aux besoins de leur entreprise, et ainsi optimiser leur investissement dans la formation.

## **Des modes d'enseignement et d'évaluation adaptés à la formation d'adultes**

La formation vise à développer les compétences d'analyse, de compréhension, de recherche d'informations, d'expression orale et de rédaction, dont les Chargés de sécurité doivent faire preuve sur le terrain.

Pour cette raison, la formation laisse une large place à la discussion et au travail en groupe. L'évaluation des participants se fait au travers de présentations orales collectives et de travaux d'analyses écrits.

## **Des formateurs compétents, un bagage théorique et une expérience pratique solides**

Les formateurs sont actifs non seulement dans la formation, mais également dans l'intervention en entreprise en santé et sécurité au travail. La formation de Chargé de sécurité repose ainsi sur une expérience de terrain avérée et sur des connaissances théoriques solides.

La formation s'appuie sur un réseau comprenant une vingtaine de formateurs, spécialisés dans leurs domaines respectifs.

Notre entreprise est certifiée eduQua, label de qualité pour la formation continue en Suisse.

## Unités de valeur

### UV1 : Droit du travail et des assurances sociales

Durée : 16 heures

L'UV1 porte sur le cadre juridique de la santé et de la sécurité au travail. Elle aborde tant la loi (lois, ordonnances, directives), que la doctrine et la jurisprudence. A l'issue de l'UV, les participants :

- Connaîtront le cadre réglementaire de la prévention ;
- Connaîtront les obligations des employeurs et des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Comprendront comment se détermine la responsabilité en cas d'accident professionnel ou d'atteinte à la santé liée au travail ;
- Seront capables d'initier une démarche MSST dans leur entreprise.

### UV2 : Accidentologie

Durée : 20 heures

L'UV2 porte sur la gestion, l'analyse et la prévention des accidents du travail. A l'issue de l'UV, les participants seront capables :

- de mettre en place un système de gestion des accidents dans leur entreprise ;
- d'analyser les causes d'un accident du travail et de mettre en place des mesures correctives ;
- d'effectuer des statistiques d'accidents simples.

## **UV3 : Risques : prévention et intervention**

Durée : 28 heures, dont 8 à options

L'UV3 porte sur la gestion, l'identification et la prévention des risques professionnels physiques, mécaniques, électriques, chimiques, etc. A l'issue de l'UV, les participants :

- connaîtront une typologie internationale de dangers et de contraintes professionnels ;
- connaîtront les principaux dangers et mesures de prévention dans leur secteur d'activité ;
- connaîtront les bases de la sécurité lors de l'emploi de substances chimiques ;
- pourront effectuer une détermination des dangers et mettre en place un plan de prévention dans leur entreprise.

## **UV4 : Santé au travail et maladies professionnelles**

Durée : 24 heures, dont 20 à options

L'UV4 porte sur la prévention des maladies professionnelles et sur la protection de la santé physique et psychique au travail. A l'issue de l'UV, les participants :

- connaîtront les principales maladies professionnelles et atteintes à la santé liées au travail ;
- connaîtront les principales mesures de prévention des maladies professionnelles et atteintes à la santé liées au travail ;
- seront capables d'identifier des dangers de maladies professionnelles et des problèmes de santé au travail, et de mettre en place des mesures de prévention dans leur entreprise.

## **UV5 : Psychologie et pédagogie**

Durée : 12 heures

L'UV5 porte sur les aspects psychologiques et psychosociaux de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que sur la transmission de connaissances relatives à la prévention au sein des entreprises. A l'issue de l'UV, les participants :

- comprendront le fonctionnement des individus et des systèmes en relation avec la santé et la sécurité au travail ;
- comprendront comment collaborer constructivement avec le personnel et les directions d'entreprises pour assurer la santé et la sécurité au travail ;
- seront capables d'animer une formation ou une instruction dans leur entreprise.

## **UV6 : Gestion de la santé et de la sécurité au travail**

Durée : 28 heures, dont 12 à options

L'UV6 porte sur les systèmes et démarches de gestion de la prévention dans les entreprises. A l'issue de l'UV, les participants :

- seront capables de mettre en place un système de prévention et des indicateurs de santé et de sécurité au travail dans leur entreprise ;
- seront capables de mettre en place un plan d'urgence, d'évacuation et de lutte contre l'incendie adapté à leur entreprise.

## **UV7 : Analyse des risques**

Durée : 0 heure (réservé aux ingénieurs de sécurité)



## UV8 : Travaux pratiques

Durée : 32 heures

L'UV8 est consacrée à la présentation, à l'accompagnement et à la restitution en groupe des travaux personnels. Elle regroupe également les séances d'introduction et de clôture de la formation de Chargé de sécurité. Lors de cette UV, les participants pourront :

- présenter leurs travaux devant un groupe ;
- bénéficier de feed-back de la part des formateurs et des autres participants.

## Modalités d'évaluation

La validation des connaissances se fait au travers de travaux personnels écrits et de présentations orales. Deux sessions sont organisées par année.

Durant leur formation, les candidats doivent présenter quatre travaux personnels, portant sur les thèmes suivants :

1. Détermination des dangers, estimation des risques et planification de mesures (rapport écrit et présentation orale en présence des autres participants) ;
2. Analyses causales et statistiques d'accidents (rapport écrit et présentation orale en présence des autres participants) ;
3. Préparation et présentation d'un élément de formation (présentation orale en présence des autres participants) ;
4. Mise en place d'un concept global de santé et de sécurité au travail (rapport écrit et présentation orale en présence des autres participants).

Les candidats ayant réussi les quatre travaux personnels et terminé l'ensemble des cours obtiennent le diplôme de spécialiste de la sécurité portant la mention complémentaire « chargé(e) de sécurité ».

## Commission de formation

La formation de Chargé de sécurité est supervisée par une Commission de formation, composée d'un hygiéniste du travail, d'un ingénieur de sécurité et d'un médecin du travail non salariés de F4S et agréés par leurs associations professionnelles respectives. La commission comprend également un formateur d'adultes qualifié et un membre de l'équipe de F4S.

La commission supervise le programme de formation, participe à l'évaluation des travaux personnels et fait office d'instance de recours.

## Inscription

L'inscription à la formation de Chargé de sécurité peut se faire soit via le site Internet de F4S ([www.f4s.ch](http://www.f4s.ch)), page « nos Coursus », soit au moyen du formulaire annexé. Les candidats répondant aux critères d'admission reçoivent un courrier d'acceptation de leur inscription et sont invités à une séance d'introduction dont la date figure dans le plan d'études. Un plan d'études individuel est établi par le participant et retourné à F4S avec les choix des formations.

## Lieu des cours

Les cours se déroulent dans la salle de formation de F4S SA, Campus SPARK, Chemin Champs-des-Filles 4, 1228 Plan-les-Ouates.

## Frais de formation

Les 40 demi-journées composant le cursus de chargé de sécurité sont facturées en avance sur une base de CHF 180.- par demi-journée.  En cas de besoin, des échelonnements de paiement sont possibles et doivent être adressés au moment de l'inscription.  soit au total	CHF 7'200.-
L'inscription et les frais administratifs sont facturés séparément  pour un montant forfaitaire de	CHF 500.-
soit un montant total de	CHF 7'700.- <b>(non soumis à TVA)</b>

Ce montant inclut l'inscription, les frais administratifs, la participation aux 160 heures de formation, la séance d'introduction et de clôture, la soutenance des travaux personnels, l'accompagnement des participants par les organisateurs, les supports de cours et les pauses café. En cas de réinscription de cours, ceux-ci seront refacturés.

## Annulation

En cas d'abandon de la formation en cours de route, les frais suivants sont dus :

- Si le désistement est annoncé plus d'un mois avant le début du cursus : aucun frais de désinscription,
- Si le désistement est annoncé entre 1 mois avant le début du cursus et au plus tard 1 mois après son début : 50% sont dus,
- Si le désistement est annoncé plus d'1 mois après le commencement des cours : la totalité est due.

## **F4S SA**

F4S SA, est une société de services créée en 2019, résultant de la fusion entre Fair 4 Safety SA créée en 2006 et ERGOrama SA créée en 1995. L'actionnaire unique de cette société est la Fédération des Entreprises Romandes Genève. F4S SA a pour but d'assurer la mise en œuvre de la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive CFST 6508 dite Directive MSST) auprès des entreprises et des associations patronales. Elle est composée de spécialistes en santé et sécurité au travail selon l'art. 11d de l'OPA et exerce son activité au niveau de chaque entreprise et/ou au niveau de l'ensemble d'un groupe d'entreprises. F4S SA exerce ses activités dans trois champs :

### **L'intervention en entreprise**

Application de la directive MSST dans divers secteurs économiques (solution-type) ; enquêtes santé et évaluation de conditions de travail ; aménagement du temps de travail et gestion des horaires ; conception et aménagement de situations, espaces et postes de travail ; analyse et prévention des risques de troubles musculo-squelettiques ; ergonomie du handicap ; établissement de statistiques et d'indicateurs de santé au travail ; etc.

### **La formation**

Animation d'un programme annuel de formation inter-entreprises en ergonomie, santé et sécurité au travail ; organisation de cours sur mesure en entreprise ou pour des associations ; formation à différents cursus de formation (dont préposé à la sécurité au travail, assistant de sécurité, chargé de sécurité, préparation au brevet fédéral STPS).

### **Les outils informatiques**

Développement de logiciels et d'applications web pour systématiser la gestion des données sur la prévention des risques professionnels ; faciliter la conception des horaires et l'aménagement du temps de travail ; établir des tableaux de bord et des indicateurs (absences et accidents).

Je souhaite m'inscrire à la formation de Chargé/e de sécurité MSST	
<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
Nom	
Prénom	
Employeur actuel	
Adresse professionnelle	
Adresse privée	
La correspondance doit être adressée à :	
<input type="checkbox"/> Adresse professionnelle <input type="checkbox"/> Adresse privée	
Adresse de facturation	
Paiement de la formation	<input type="checkbox"/> En totalité avant le début de la formation <input type="checkbox"/> Paiement échelonné en 2 fois <input type="checkbox"/> Paiement échelonné en 4 fois
No. de téléphone	
Adresse e-mail	
Profession	
Niveau de formation le plus élevé	
Années d'expérience professionnelle	

**J'ai pris connaissance des conditions d'annulation, ainsi que du règlement de formation pour la formation de chargé de sécurité**

**Date et signature :**

Participant : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Merci de joindre une copie de vos diplômes, CV, certificat(s) de travail et le plan d'études rempli et d'envoyer le dossier à F4S SA